

Doc 1 p. 300

Responsable au collège

Art. 1. Tout membre de la communauté scolaire est soumis au strict respect de ces principes fondamentaux : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi » (déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 26 août 1789).

Art. 2. Les élèves sont tenus de participer à toutes les activités proposées dans l'emploi du temps dans le cadre des disciplines.

Art. 3. Les élèves doivent accomplir les travaux écrits et pratiques ainsi que les contrôles des connaissances.

Art. 4. Les élèves doivent adopter une tenue décente, un comportement et un langage conformes aux règles de politesse.

Art. 5. Les usagers doivent laisser les locaux propres, respecter le mobilier et le matériel mis à leur disposition.

- Extrait du règlement intérieur du collège Serge-Barranx, Montfort-en-Chalosse (académie de Bordeaux), 2015.

Doc 2 p. 300

Ce que dit la loi

Art. 371. L'enfant, à tout âge, doit honneur et respect à ses père et mère.

Art. 371-1. L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux parents [...] pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement. [...] Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité. [...]

Art. 371-3. L'enfant ne peut, sans permission des père et mère, quitter la maison familiale [...].

■ Code civil.

Doc 6 p. 301

Ce que dit la loi

Art. 1384. Le père et la mère, en tant qu'ils exercent l'autorité parentale, sont solidairement responsables du dommage causé par leurs enfants mineurs.

■ Code civil.

Doc 1 p. 302

L'enfant selon Janusz Korczak

Les idées des petits ne sont pas des petites idées : les enfants doivent être pris au sérieux et méritent qu'on parle avec eux de toutes les choses importantes qui les concernent.

- Propos de J. Korczak, extrait de *Korczak, pour que vivent les enfants*, texte de P. Meirieu, illustrations de Pef

© Rue du Monde, 2012.

L'enfant a le sens du devoir, respecte l'ordre et ne fuit pas ses responsabilités pour peu que nous ayons la sagesse de ne pas les imposer par contrainte et qu'elles ne dépassent pas ses forces. Il veut trouver auprès de nous de la compréhension pour ses difficultés et de l'indulgence pour ses erreurs éventuelles.

- D'après Janusz Korczak, *Comment aimer les enfants*, suivi de

Le droit des enfants au respect, Robert Laffont,

« Réponses », 1978.

Doc 4 p. 305

Le rôle du Défenseur des droits

Le Défenseur des droits fait connaître les droits de l'enfant et les défend.

Chaque enfant a des droits fondamentaux [...]. Ces droits sont reconnus par la loi, en particulier par la Convention internationale des droits de l'enfant.

Vous pouvez vous adresser au Défenseur des droits si vous estimez que les droits d'un enfant ne sont pas respectés ou qu'une situation met en cause l'intérêt de l'enfant. Un enfant ou un adolescent peut aussi contacter lui-même le Défenseur des droits.

■ D'après le site Internet www.defenseurdesdroits.fr

Doc 2 p. 306

Faire des recherches : peut-on faire confiance à Internet ?

Avec le succès de Wikipédia, la propagation et la multiplication des contenus publiés par les internautes eux-mêmes, sans oublier les copier-coller d'un site à l'autre, le pire s'est mis à côtoyer le meilleur. [...] Désormais, le principal obstacle à la recherche d'informations sur le Web est d'identifier les sources, leur sérieux et leur qualité.

- Philippe Godard, Marion Montaigne,
La Toile et toi, Gulf Stream, 2014.

Doc 1 p. 308

Un dilemme aux Jeux olympiques de Los Angeles (1932)

En 1932, la finale d'escrime oppose la Britannique Judy Guinness à l'escrimeuse autrichienne Ellen Preis. Les juges proclament Judy Guinness vainqueur : elle est donc médaille d'or.

Cependant, Judy Guinness sait que les arbitres n'ont pas vu que son adversaire l'a touchée deux fois et que c'est donc l'Autrichienne qui devrait être proclamée vainqueur de la finale.

Elle est face à un dilemme : dire la vérité et perdre son titre ou garder le silence et être médaille d'or.

Doc 3 p. 309

Sélectionnée grâce à une tricherie

En 1986, lors de la Coupe du monde de football, l'Argentine élimine l'Angleterre par 2 à 1 en quart de finale. Maradona marque deux buts. Le second est génial, mais le premier est marqué de la main. Tout le monde l'a vu, sauf l'arbitre. En finale, l'Argentine bat l'Allemagne par 3 à 2.

Maradona ne reconnaîtra les faits qu'en 2005.

■ www.sportune.fr

Doc 3 p. 310

Proposer ses idées

Mes projets d'action si je suis élue :

- Organiser plus de séjours et de stages pendant les vacances pour les jeunes.
- Ajouter plus d'installations sportives dans les stades de la ville.
- Installer un bowling et un « laser game » dans la ville.
- Créer une carte jeunes pour des tarifs privilégiés.
- Améliorer les transports vers les collèges et lycées, pour ne plus être en retard !

■ Profession de foi¹ de Marie O., candidate au CMJ
de Rueil-Malmaison, 2014.

1. Texte qui présente les valeurs défendues par un(e) candidat(e) et les actions qu'il compte mener.

Doc 6 p. 311

Devenir citoyen

Le conseil municipal des jeunes doit permettre de découvrir le fonctionnement de la démocratie, de pratiquer le civisme et la citoyenneté et d'appliquer les valeurs républicaines.

Il permet aux jeunes de participer à la vie locale par l'élaboration de projets collectifs, la préparation et la réalisation d'actions concrètes. Il développe l'expression de la jeunesse et crée une passerelle entre les élus et l'ensemble des jeunes « citoyens ». La municipalité peut ainsi mettre en œuvre des projets cohérents en direction de la jeunesse.

- D'après la charte de fonctionnement du CMJ
de Bry-sur-Marne 2015.

Leçon

Être enfant et citoyen

- *Quels sont les droits et les devoirs de l'enfant aujourd'hui ?*

A Les droits et les devoirs de l'enfant

1. En France, les enfants sont protégés par des droits : droit à une identité, droit de vivre dans sa famille, droit à l'éducation, à la liberté d'expression, à la protection de sa santé... Ils sont aussi protégés contre les discriminations. Au nom de « l'intérêt de l'enfant », ces droits sont reconnus par la Convention internationale des droits de l'enfant (1989), que la France applique.

2. Les enfants ont aussi des devoirs. Chaque enfant a le devoir de respecter les autres. Il doit obéissance et respect à ses parents. Il a l'obligation de respecter la loi, par exemple le règlement intérieur du collège, sinon il est puni.

B La responsabilité, pour vivre ensemble

1. Les parents sont responsables de leur enfant **mineur**, qu'ils doivent protéger et éduquer. Ils disposent de l'**autorité parentale** et sont responsables des dommages causés par leur enfant à des biens ou des personnes : c'est la **responsabilité civile**.
2. Face à des décisions à prendre, que ce soit dans sa vie quotidienne, au collège, ou sur Internet, l'enfant doit mesurer les conséquences de ses actes. Il doit agir dans le respect de sa dignité et de celle des autres.
3. Les enfants peuvent agir au sein des conseils municipaux des jeunes. Ils font des propositions pour mieux vivre ensemble, dans un environnement protégé. Ils développent ainsi leur conscience citoyenne et écologique.

Vocabulaire

- *Autorité parentale*

Ensemble des droits et des devoirs des parents, qui s'exercent dans l'intérêt de l'enfant.

- *Mineur*

Personne âgée de moins de 18 ans.

- *Responsabilité civile*

Les parents du mineur sont responsables des dommages causés par leur enfant à des biens ou des personnes.

Doc 1 p. 313

Désirant pratiquer la danse contemporaine, Luigia Messina-D'Agostino et ses amies ont voulu créer leur propre groupe. La junior association Solid'AIR est ainsi créée en 2011. Elle s'est diversifiée en accueillant des garçons et d'autres filles de nationalités et de milieux sociaux différents. Actuellement, elle est composée de 10 membres âgés de 15 à 20 ans.

Leur souhait est de se réunir et de s'entraîner dans l'optique de réaliser des spectacles sur des thèmes forts comme les inégalités hommes/femmes, l'immigration, les frontières... À la fin de chaque spectacle, un débat concernant le thème du spectacle est mis en place pour faire réfléchir le spectateur et partager ses idées.

- Propos recueillis par Arthur Haddou (de la junior association Parkour City Life et membre du Collège des juniors associations), www.juniorassociation.org.